fera verser, dès samedi prochain, des acomptes aux ouvriers pour leur permettre d'attendre la première paye qui doit n'avoir lieu que le 25 mai.

En outre, pour parer aux conséquences du chômage, les soupes populaires vont fonctionner un mois encore. Quant aux renvoyés, ils pourront parer à leurs premiers besoins, en attendant, qu'ils aient trouvé du travail, grâce au versement de 1 franc par quinzaine qu'ont décidé d'effectuer pour eux tous les mineurs employés.

Ajoutons que, pour cimenter davantage son union avec les syndiqués, le bureau syndical organisera, pour dimanche prochain, une manifestation pacifique.

Une note officielle

Paris, 6 mai. — L'« Agence Havas », communique la note suivante :

« Montceau-les-Mines, 6. — L'accord intervenu entre le bureau syndical et la Compagnie a été ratifié par les assemblées des mineurs qui ont eu lieu hier soir.

» Quelques-unes se sont prolongées jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

» Les négociations que M. Leygues avaient engagées pour mettre fin à la grève ont donc abouti et la reprise du travail a été votée partout à l'unanimité. »

LA REPRISE DU TRAVAIL

La journée de lundi

Montceau-les-Mines, 6 mai. — Le premier contingent de mineurs appelés à reprendre le travail s'est rendu ce matin aux quatre premier puits ouverts à l'exploitation.

Bien que la descente soit fixée à 7 heures, on aperçoit dès 6 heures des groupes d'ouvriers qui arrivent.

Ceux des puits Mangrand et Jules Chagot, viennent des quartiers de l'Est, du Bel-Air, des Alouettes ou de la Croix-des-Oiseaux.

Les travailleurs employés aux puits Magny et St-Louis viennent des communes de Magny, de Lucy et de Bois-Lucy.

Les ouvriers habitant le bois du Verne se dirigent vers le puits St-Pierre.

La plupart des hommes sont coiffés du chapeau de mineur. Les ouvriers, qu'ils soient du syndicat jaune ou du syndicat rouge, marchent généralement par groupes d'une dizaine mêlés et paraissant vivre dans la meilleure intelligence.

Quand, sur leur route, les travailleurs rencontrent des camarades non encore embauchés, ils échangent avec eux quelques paroles jetées au passage.

Les uns disent : « Tu travailles aujourd'hui, toi ? » L'homme ainsi interpellé, répond : « Oui, ce sera ton tour bientôt. »

Il y a bien quelques lazzi poussés par des gamins, mais ils n'ont rien de méchant.

Parmi les embauchés se trouvent des femmes, trieuses de charbon. Elles rient et s'interpellent d'une façon plus bruyante que les hommes.

Avant de descendre au fond du puits, les ouvriers, malgré la pluie qui tombe depuis cette nuit, conversent quelques instants sur le carreau, puis ils se rendent à la lampisterie, où ils reçoivent une lampe de mineur, préalablement fermée et plombée.

Au puits Mangrand, où sont présents MM. Coste, directeur ; Diény, préfet de Saône-et-Loire ; de Morgne, ingénieur en chef ; Canac, procureur de la République à Chalon ; les commissaires spéciaux d'Autun, de Paray-le-Monial et de Chalon, et quelques curieux ; la descente a lieu à 6 heures et demie.

Cette cage est en fer, elle est divisée en quatre compartiments. Chaque compartiment peut contenir 10 hommes, les uns debout, les autres assis sur leurs talons.

La descente a duré près d'une heure.

Le chef de la lampisterie nous dit qu'il a distribué des lampes à 332 ouvriers.

Quand l'opération de la descente est terminée, on commence la remonte des bennes de charbon. Le travail continuera ainsi toute la journée sans interruption.

Il ne s'est rien produit d'anormal pendant la descente des ouvriers.

Nous avons remarqué cependant que lorsque le compartiment d'une cage était composé en majorité soit de rouges, soit de jaunes, selon les cas, il y avait un moment d'hésitation pour y monter, parmi les rouges ou jaunes en minorité. Ce moment d'hésitation était du reste de peu de durée.

Le surveillante intervenait et disait simplement : « Allez ! montez ! »

Une rixe

Au cours d'une rixe qui a éclaté cette nuit dans le quartier des Alouettes, un sieur Prannoy, âgé de 18 ans, a été frappé de deux coups de tiers-point. Il a été atteint au-dessus de l'aine et au bras gauche. Son état ne paraît pas grave. Un des agresseurs a été arrêté.

LA FÉDÉRATION

Nouvelle réunion

St-Etienne, 6 mai. — Le comité fédéral national s'est réuni à 10 h. 30 à la Bourse du travail, pour délibérer sur les mesures à prendre pour faire aboutir les revendications minières. Les délégués du Pas-de-Calais et d'Anzin partiront ce soir.

TOUJOURS LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Paris, 6 mai. — Un ouvrier plombier, envoyé par son patron pour la réparation d'un robinet est avisé par le concierge de l'immeuble que le cheneau est engorgé et qu'il y aurait lieu peut-être au préalable de procéder au dégorgement.

Il se fait apporter une échelle pour atteindre le cheneau, mais il perd l'équilibre et tombe. Victime de cet accident, qui lui occasionne une infirmité partielle permanente, il demande une rente au patron, par application de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

Le patron doit-il une indemnité, au terme de cette loi ?

Telle était la question soumise à la 4e chambre du tribunal civil, présidée par M. Séré de Rivières.

Pour repousser l'action intentée contre lui, le patron soutenait que son ouvrier était un plombier et non un couvreur ; qu'il avait été envoyé pour un travail de plomberie et non pour un dégorgement de cheneau, qui nécessite des précautions spéciales et qu'ayant pris sur lui de faire ce travail pour lequel il n'était pas commandé il ne pouvait être considéré comme ayant été blessé dans le travail spécial auquel il était habituellement employé.

Mais les juges n'ont pas admis cette thèse. Ils ont décidé que, au sens attribué à ce mot par le patron, il n'en avait pas moins eu lieu à l'occasion de ce travail et que, dès lors, l'indemnité prévue par la loi était due.

LA PROCESSION DU SAINT-SANG

à Bruges

(De notre envoyé spécial)

Chaque année, à l'époque de la procession du Saint-Sang, Bruges — la ville morte — secoue la torpeur dans laquelle elle semble plongée ; elle abandonne pour un jour son aspect sévère et triste ; ses vieilles rues ordinairement calmes et désertes se remplissent d'une foule compacte venue de tous les coins du pays et aussi de l'étranger. Bruges, pourtant, paraît ne pas vouloir abandonner tous ses droits. La foule qui accourt vers elle n'a rien de commun avec les cohues bruyantes et tapageuses qui ont coutume d'assister aux cortèges et cavalcades ; elle circule lentement, posément à travers les artères de la cité antique, comme si elle était impressionnée par la splendeur de tout ce qui l'entoure, par la majesté des souvenirs que font naître les églises et les monuments qu'elle rencontre à chaque pas sur son chemin.

La foule

Le comte et la comtesse de Flandre ayant manifesté l'intention d'assister à la procession de lundi, la Noble Confrérie — qui a la garde de la précieuse relique — a voulu donner à cette solennité un caractère plus grandiose encore que de coutume. Aussi l'affluence était-elle énorme en ville ; à certains endroits, — notamment sur l'itinéraire que devait suivre le cortège, — la circulation était-elle devenue impossible dès les premières heures de la journée. Outre les trains ordinaires dont le nombre des wagons avaient été doublés et qui arrivaient tous bondés, les compagnies de chemin de fer avaient organisé quarante-cinq trains spéciaux. Le matériel ordinaire n'a pas suffi pour transporter tous les voyageurs et l'on a dû avoir recours aux wagons à marchandises pour certaines lignes.

L'arrivée du Comte de Flandre
La pluie. — Les derniers préparatifs

A dix heures, le rapide Bâle-Ostende auquel à Bruxelles, on avait attaché deux wagons salons, amène le comte et la comtesse de Flandre accompagnés de très nombreuses personnalités politiques, militaires et diplomatiques. M. le comte d'Ursel, gouverneur de la Flandre occidentale, Mme la comtesse d'Ursel et M. le comte A. Visart de Beaucarmé, bourgmestre de Bruges attendaient sur le quai l'arrivée du prince et de la princesse.

Après quelques compliments et salutations échangés de part et d'autre, le comte et la comtesse de Flandre et leur suite se rendent immédiatement dans les voitures du gouverneur au collège Saint-Louis, rue Nord du Sablon. Devant cet établissement on a élevé une tribune d'où le frère du roi verra tantôt défiler la procession.

Hélas, il pleut à verse et le bruit que la cérémonie n'aura pas lieu se répand à travers la foule. Et cependant personne n'abandonne sa place gagnée souvent au prix de beaucoup d'efforts et aussi quelquefois au prix de beaucoup d'argent. Certaines fenêtres ont été louées jusqu'à cent francs. Il est onze heures et demie et la pluie tombe toujours de plus belle.

Parmi les organisateurs, c'est une véritable désolation ; les uns proposent de remettre la fête à lundi prochain : on leur fait justement remarquer que le comte de Flandre trouverait peut-être étrange cette manière de procéder ; d'autres insinuent de ne faire sortir la procession qu'à trois heures de l'après-midi. Pendant qu'on discute la pluie cesse tout-à-coup de tomber : certes, le soleil ne se montre pas, mais enfin il ne pleut toujours plus : c'est l'essentiel.

On court annoncer la bonne nouvelle à Mgr Waffelaert, l'évêque de Bruges qui, la mitre sur la tête, attend dans la sacristie de la cathédrale, le moment de sortir. Le vénérable prélat déclare immédiatement qu'il faut se mettre en route sans plus tarder.

Tous les différents groupes qui doivent faire partie de la procession sont en un clin d'œil rangés le long des murs situés autour de la cathédrale ; les commissaires — des jeunes gens des meilleurs familles de la ville — ayant à leur tête M. Gilles de Pélichy, député de Roulers, sont à leur poste, et prennent les dernières dispositions. Le magnifique carillon de la tour lance vers le ciel ses airs les plus joyeux et à midi sonnant le cortège se met en marche.

LA PROCESSION

Le défilé

Deux gendarmes partent immédiatement au collège Saint-Louis prévenir le gouverneur de l'arrivée prochaine de la procession. Le comte et la comtesse de Flandre prennent alors place dans la tribune qui leur a été réservée. On y remarque en outre : le gouverneur de la Flandre Occidentale et Mme la comtesse d'Ursel ; M. le bourgmestre de Bruges et Mme la comtesse Visart de Beaucarmé et leurs enfants ; M. le duc d'Ursel, président du Sénat et Mme la duchesse d'Ursel ; M. le commandant Hasllot attaché militaire à la légation française et Mme Haillot ; M. le marquis de Villa Urutia ; M. le marquis de Medina, attaché à la légation espagnole et Mme la marquise de Médina ; M. de Giers, ministre de Russie et Mme de Giers ; M. Noeste, ministre d'Etat, député d'Alost ; M. Albéric Kervyn, commissaire d'arrondissement et Mme Kervyn ; le colonel Burnel et le commandant-major Terlinden, aides de camp du comte de Flandre.

Les messieurs sont en redingote noire ; les dames portent toutes des splendides toilettes de ville très claires, sauf la comtesse de Flandre qui est habillée d'une robe de soie noire très simple.

Nous ne pouvons entreprendre ici une description détaillée de cette procession certainement la plus belle qui ait été vue jusqu'ici dans ce genre ; les colonnes du « Journal de Roubaix » ne suffiraient pas. Tous les groupes qui pendant près d'une heure ont défilé devant nous mériteraient d'être longuement signalés tant à cause de la beauté et de la richesse de leurs costumes que pour la tenue admirable de leurs personnages.

C'était un bien beau spectacle de voir ces deux mille personnes de tout âge, de toute condition, nobles, bourgeois, ouvriers s'attachant à rendre consciencieusement le rôle qui leur avait été confié. Nous chercherions en vain à formuler une critique, cela serait impossible.

La procession comprenait trois parties bien distinctes : une partie paroissiale, une partie historique et enfin une partie biblique.

Dans la partie paroissiale, les organisateurs se sont attachés à rappeler par des tableaux ou des allégories la vie et les vertus des saints patrons des différentes églises de Bruges. Ces premiers groupes, tous très réussis ont été admirés à leur juste valeur. On ne peut s'imaginer ce qu'il a fallu de recherches et d'études pour arriver au résultat auquel on est parvenu.

Mais voici la partie historique qui commence. La plupart des dames de la noblesse et de la haute bourgeoisie ont pris place dans les différents groupes qui la composent. Toutes sont revêtues de robes et de manteaux d'une richesse incroyable ; quelques-unes d'entre elles sont littéralement couvertes de pierreries. A mesure qu'elles passent devant le comte de Flandre, celui-ci se découvre très galamment. Les messieurs eux aussi sont habillés avec le plus grand luxe ; on n'entend dans la foule que des cris d'admiration difficilement contenus. Le défilé des « Métiers de Bruges » en costume de fête du 13e siècle, a été particulièrement remarqué. Fait bien intéressant à signaler, c'étaient de véritables tisserands, de véritables charpentiers, de véritables cordonniers qui figuraient pour représenter les corporations des tisserands, des charpentiers, des cordonniers, etc.

Mais de l'avis de tous, c'est la partie biblique qui a eu le don d'impressionner le plus profondément le public. Les scènes de l'ancien et du nouveau Testament ont été rendues avec un naturel parfait, une mise en scène émotionnante. Le comte de Flandre lui-même n'a pu retenir ses applaudissements quand il eût contemplé le magnifique tableau de l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem. Des hommes et des femmes agitant des branches d'olivier accompagnaient le Christ en chantant l'admirable « Hosanna » d'Auguste Reyns, splendide composition d'une envolée superbe.

Le clergé de la ville au grand complet apparaît bientôt précédant plusieurs évêques venus assister à la fête : Mgr Van den Branden, archevêque titulaire d'Erythrée ; Mgr Meerschaert, évêque de Sidyme et vicaire apostolique des territoires indiens aux Etats-Unis ; Mgr Van der Stappen, évêque de Jaffa, et Mgr Van Reeth, évêque de Galles (Ceylan), s'avancent bénissant le peuple. Enfin, Mgr Waffaert, évêque de Bruges ferme la marche portant sous un dais la précieuse relique qu'entoure la « Noble Confrérie ». Douze thuriféraires ne cessent d'encenser le Saint Sang.

Immédiatement derrière le dais, tête nue, les membres du conseil communal au grand complet, les membres de la commission permanente du conseil provincial, plusieurs députés et sénateurs.

L'itinéraire prévu a été exactement suivi par la procession ; le voici :

Rue Sud de Sablon, Place de la Station, Rue Nord du Sablon, Marché aux Œufs, Grand'Place, Rue Philipstock, Place Malleberg, Rue Haute, Rue des Dominicains, Rue des Ronces, Quai du Rosaire, Dyver, Rue Neuve, Place Simon Stévin, Rue des Pierres, Grand'Place, Rue Breydel et Place du Bourg.

La bénédiction
La dislocation du cortège

Aussitôt le défilé terminé le comte et la comtesse de Flandre et leurs invités se sont rendus à l'hôtel du gouverneur où un déjeuner de vingt-six couverts a été rapidement servi. Les princes devaient en effet assister, du haut d'une estrade, à la bénédiction qui a clôturé la cérémonie. Cette estrade avait été établie devant la façade de la Prévoté qui est attenante à l'hôtel de gouverneur. Peu à peu, les groupes viennent se masser place du Bourg. Le coup d'œil est merveilleux.

On croirait avoir devant soi une immense scène de théâtre ; des centaines de décors de figurants, habillés de costumes multicolores, y évoluent avec ordre ; comme décors, nous avons l'Hôtel de Ville gothique, qui est de toute beauté, la chapelle du Saint-Sang et la Prévôté. On ne pourrait désirer un cadre plus grandiose.

Un autel a été dressé, face à la tribune. Un dernier et superbe cantique se fait entendre ; les musiques militaires jouent des airs d'allégresse et Mgr Waffelaert, devant la multitude agenouillée, donne, avec le Saint-Sang, une dernière bénédiction.

C'est l'épisode final de la cérémonie et il clôture magnifiquement cette grande manifestation de foi.

La dislocation du cortège a lieu dans le plus grand ordre.

Après la bénédiction, Leurs Altesses Royales, traversant les groupes du cortège sont allées à la chapelle du Saint-Sang. Elles y ont été reçues par la noble Confrérie du Saint-Sang, ayant à sa tête, son chef actuel, le baron Ernest van Caloen. De la chapelle du Saint-Sang, elles sont allées à l'Hôtel de Ville pour y voir les peintures murales du peintre flamand de Vriendt.

Elles sont reparties pour Bruxelles vers trois heures et demie. Partout où elles ont passé, elles ont provoqué des manifestations de respectueuse sympathie de la foule.

Pendant toute l'après-midi et la soirée, l'affluence à la gare a été énorme. Tous les trains ont eu de gros retards. Le service d'ordre était assuré par deux compagnies du 4e régiment de chasseurs à pied.

Bulletin météorologique

ROUBAIX, lundi 6 mai 1901.

2 heures soir, 12° au-dessus de zéro. — 749, pluie ou vent.
5 h. soir, 10° au-dessus de zéro. — 749, pluie ou vent.
9 h. soir, 8° au-dessus de zéro. — 749, pluie ou vent.

Mardi 7 mai 1901.

Minuit, 8° au-dessus de zéro. — 749, pluie ou vent.
2 h. matin, 8° au-dessus de zéro. — 749, pluie ou vent.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 20 avril 1901. — (Suite)

—— Banque de France. — Warrants sur laines. — Il est donné communication de la lettre suivante :

« Roubaix-Tourcoing, le 19 avril 1901.

» Monsieur le Président de la Chambre de commerce de Roubaix.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, à la demande de plusieurs négociants et industriels, le Gouvernement de la Banque de France a consenti à élever le chiffre des avances sur laines, par l'admission à l'escompte des warrants établis dans les proportions suivantes :

» Laines bintes et laines peignées : 80 % au lieu de 75 % pour : les laines fines type 1x du Hâvre ; les laines croisées numéros 1, 2 et 3 (bonne moyenne numéro 2).

» Pendant la crise de l'année dernière, l'emploi du warrant a permis à plusieurs négociants de trouver dans les conditions les plus avantageuses, le crédit qui leur était nécessaire.

» Cette expérience a mis en relief la supériorité de cet instrument de crédit.

» En élevant la quotité des prêts par warrants sur laines, aux cours actuels, la Banque espère donner de nouvelles et efficaces facilités au commerce et à l'industrie des deux villes.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués. » THOYNT. »

La Chambre de commerce enregistre avec satisfaction, cet avis dont elle remercie la Banque de France ; elle le portera à la connaissance du public par la voie de la presse.

—— Banque de France. — Opérations de la succursale de Roubaix en 1900. — Remarques diverses. — La Chambre de commerce prend connaissance du rapport que M. le Gouverneur de la Banque de France a fait à l'assemblée générale des actionnaires de cet établissement pour l'année 1900 ; à cette occasion, les remarques suivantes lui ont été faites par l'un de ses membres, concernant la succursale de Roubaix-Tourcoing :

« La masse des capitaux mis à la disposition du commerce et de l'industrie par la succursale de Roubaix-Tourcoing s'est élevée en 1898, à fr. 352.000.000 ; en 1899, à fr. 459.000.000 ; en 1900, à fr. 484.000.000, soit une augmentation pour l'année 1900 sur 1898 (année normale) de fr. 132.000.000, et sur la moyenne des dix dernières années de fr. 235.000.000.

» Voici quelle a été l'importance du concours prêté par la Banque pendant les différentes phases de l'année 1900 :

» Au premier janvier, le portefeuille des effets escomptés par la succursale, s'élevait déjà au chiffre inconnu jusqu'alors de fr. 37.000.000.

» Par suite de la mévente des laines et de la baisse vertigineuse qui en était la conséquence, les besoins d'argent se manifestaient dans des proportions effrayantes. Comptant sur l'honorabilité et la solidité du commerce et de l'industrie des deux villes, et sur les ressources des maisons de banque, la succursale continuait à admettre l'énorme chiffre de papier présenté et, en mai, ses portefeuilles s'élevaient à fr. 69.000.000, chiffre supérieur à ceux des succursales de Bordeaux, Marseille, Lyon, le Hâvre, etc....

» Il semble bien évident que, sans ce concours extraordinaire, un krack se serait produit sur nos deux places.

» Lorsque, en août, la baisse des laines atteignait son maximum, soit environ 40 %, les portefeuilles étaient encore à fr. 47.000.000.

» A cette époque, par une démarche collective, plusieurs banquiers et chefs de maisons des deux villes exposaient à la direction de la succursale la gravité de la situation et l'impossibilité de faire face aux engagements pris sans le concours exceptionnel de la Banque.

» L'administration répondait à cette démarche en accordant toutes les facilités compatibles avec ses statuts pour l'admission à l'escompte du papier présenté.

» En septembre, les portefeuilles étaient à fr. 39.000.000.

» Depuis, ils ont diminué progressivement, laissant aux maisons trop engagées les délais voulus pour liquider leur position.

» Actuellement, la situation est redevenue normale, les portefeuilles ne sont plus qu'à fr. 10.000.000.

» La crise est donc terminée : si des désastres partiels se sont produits, l'ensemble des engagements a pu être rempli, les maisons de banque ont résisté, et le crédit général des deux places reste bon.

» C'est ce résultat qu'il était indispensable d'obtenir pour affirmer la vitalité du centre commercial et industriel de Roubaix et Tourcoing. »

La Chambre de commerce est heureuse de reconnaître la justesse de ces observations qu'elle accueille avec empressement comme étant de nature à produire le plus salutaire effet dans sa circonscription.

Elle profite de la circonstance pour constater le concours éminemment utile et bienveillant que la Banque de France a apporté au commerce et à l'industrie de Roubaix dans la crise extrêmement pénible qu'ils viennent de traverser. C'est grâce à ce concours qui, loin de faiblir, n'est affirmé hautement au moment le plus fort de la tourmente que la place de Roubaix, un instant désemparée, a pu retrouver son calme et sortir victorieuse de difficultés qui paraissaient inextricables.

La Chambre de commerce se fait un devoir d'adresser, à cet égard, tant en son nom qu'au nom de l'industrie et du commerce de Roubaix, un témoignage public de reconnaissance à M. le Gouverneur et au Conseil général de régence de la Banque de France.

Elle se plaît à associer dans sa gratitude le nom de M. Theyer, directeur de la succursale de Roubaix-Tourcoing, qui a été le chérille ouvriers des mesures tutélaires prises par la Banque de France et auxquelles Roubaix doit d'être revenu à la tranquillité. (A suivre).

Chronique Locale

ROUBAIX

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Roubaix se réunira, vendredi prochain 10 mai, à huit heures et demie, en deuxième session ordinaire de 1901. — Voici l'ordre du jour de cette séance :

Ouverture de la session ; nomination d'un secrétaire.

Communications de l'administration. — 1. Dépenses imprévues ; compte-rendu de l'emploi. — 2. Mandats spéciaux ; compte-rendu de l'emploi. — 3. Jury ; nomination de la Commission de révision des listes du jury. — 4. Postes et Télégraphes ; suppression de la quatrième distribution à certains jours de fêtes locales ; lettre de M. le Directeur du Nord. — 5. Id. ; demande des titulaires des recettes auxiliaires de quartiers. — 6. Hospices ; autorisation de vendre des rentes ; demande de la Commission administrative ; 7. Id. ; autorisation d'ester en justice contre divers arrentataires ; lettre de la Commission administrative. — 8. Id. ; service des inhumations ; convention ; avis du Conseil municipal. — 9. Id. ; échange de parcelles de terrain ; lettre de la Commission administrative ; avis du Conseil municipal. — 10. Id. ; Mont-de-Piété ; comptes et budgets ; avis du Conseil municipal. — 11. Cantines scolaires ; affaire Caudron ; règlement. — 12. Chemin de fer ; passage à niveau du boulevard d'Hallluin ; réponse à un vœu ; lettre de M. le Directeur des chemins de fer au Ministère des Travaux publics. — 13. Epuration des eaux de l'Espierre ; agrandissement de l'usine ; emprunt. — 14. Service des eaux ; fourniture des charbons ; cahiers des charges. — 15. Id. ; travaux et fournitures ; réceptions définitives. — 16. Id. ; installation d'une dynamo à l'usine du Vicourt ; cahier des charges. — 17. Id. ; construction de l'abri n° 9 à Anchin ; cahier des charges. — 18. Voirie municipale ; alignements ; acquisition de terrain front au chemin d'intérêt commun n° 143. — 19. Id. ; alignements ; acquisition d'un terrain situé front au chemin d'intérêt commun n° 148. — 20. Id. ; alignements ; acquisition d'un terrain situé front à la rue d'Anzin. — 21. Id. ; alignements ; acquisition de terrain à incorporer à la voirie urbaine. — 22. Id. ; rue de Constantine ; répartition de la dépense de mise en état de viabilité ; réclamation de M. Couvreur. — 23. Id. ; rue Gay-Lussac ; demande de classement et de mise en état de viabilité. — 24. Id. ; siphon du Sartel ; construction ; dispense au profit de MM. les ingénieurs de la navigation de la responsabilité pécuniaire et décennale définie par les articles 1792 et 2270 du code civil. — 25. Id. ; route départementale n° 14 ; grosses réparations ; restauration entre le P. K. 9 k. 547 et 9 k. 893. — 26. Id. ; route départementale n° 14 ; amélioration des rampes d'accès au pont de l'Union. — 27. Id. ; enlèvement des immondices ; entretien des matériaux roulants. — 28. Bourses de l'Etat ; demandes en faveur de MM. Cadée et Gripon ; avis du Conseil municipal. — 29. Bourses et subsides ; demande de la société de gymnastique l'« Ancienne ». — 30. Id. ; demande du Comité de la souscription nationale au monument des Alsaciens-Lorrains, à Paris. — 31. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers ; avis du Conseil municipal. — 32. Id. ; réservistes demandant à être dispensés de leur période d'exercices ; avis du Conseil municipal.

Rapport des Commissions. — 1. Budget primitif de 1901 (M. Baillieul). — 2. Voirie municipale ; curage des égoûts ; mise en adjudication (M. Lepers). — 3. Id. ; chemin d'intérêt commun n° 143 ; modification des contingents d'entretien (M. Denève). — 4. Id. ; entretien des chaussées pavées ; répartition des matériaux (M. Denève). — 5. Id. ; place de la Liberté ; agrandissement ; démolition des immeubles (M. Milbo). — 6. Id. ; matériel des fêtes ; demande de crédit (M. Vandepotte). — 7. Id. ; chemin de grande communication d'Armentières à Halluin ; modifications des contingents communaux (M. Hespel). — 8. Id. ; rue du Pont-Rouge, engagement des propriétaires (M. Hespel). — 9. Bâtiments communaux ; chauffage ; fourniture de combustible aux établissements communaux : mise en adjudication (M. Ponthieu). — 10. Id. ; école de filles de la rue Olivier de Serres ; règlement de comptes de mitoyenneté avec M. Vandamme (M. Hespel). — 11. Id. ; crèche de la rue de Tourcoing ; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Vandepotte et Desprets (M. Kimpe).

UNE SERENADE A MGR MONNIER, EVEQUE DE LYDDA. — Comme les années précédentes, la fanfare catholique « La Liberté » est allée au presbytère de Saint-Martin, donner une sérénade à Sa Grandeur Mgr de Lydda et lui offrir ses souhaits de bienvenue. Après l'exécution d'un brillant pas redoublé, M. Achille Bayart, le sympathique et dévoué président de la fanfare, a pris la parole en ces termes :

« Monseigneur,

» Nous ne pouvons plus, comme autrefois, nous porter au-devant de votre Grandeur lorsqu'elle daigne venir nous visiter. Nous ne pouvons plus lui faire cortège, lui offrir officiellement nos hommages et nos respects et lui témoigner l'attachement sincère et profond que nous avons pour elle. Nous subissons la tyrannie de lois injustes mais au fond de nos cœurs restent immuables nos sentiments de foi et de reconnaissance envers ceux qui sont chargés par la divine Providence de nos intérêts spirituels.

» Aussi, la fanfare « La Liberté », a-t-elle accepté avec joie et fierté la mission de vous adresser, au nom de Roubaix catholique, ses souhaits de bienvenue et l'expression de son dévouement le plus entier.

» Vous la voyez devant vous cette belle société que vous avez bien voulu bénir à sa formation. Il ne nous appartient pas d'en faire l'éloge et cependant, on ne peut s'empêcher de constater que toujours elle a, vaillamment et sans arrière-pensée, prêté tout son concours à la grande cause catholique.

» Grâce à elle, en maintes occasions, l'éclat de nos cérémonies religieuses a été rehaussé par ses bonnes exécutions et si parfois une manifestation à travers les rues de notre ville est désirée par ceux qui dirigent le mouvement catholique à Roubaix, elle s'empresse de se mettre à leur disposition, voulant ainsi remplir le noble but, pour lequel elle a été fondée. Il n'y a parmi ses membres ni crainte ni fai-

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial) 3e ÉDITION

LE RETOUR DE M. WALDECK-ROUSSEAU

Paris, 6 mai. — Le « Figaro » annonce que le président du Conseil sera de retour avant la fin de la semaine.

LE TRAVAIL A MONTCEAU

Montceau-les-Mines, 6 mai. — Les remontes des ouvriers ont été faites à partir de 4 heures. A leur arrivée au jour les ouvriers sont rentrés chez eux par petits groupes. Ce soir, à 10 heures, a eu lieu la première descente des équipes de nuit. Il n'y a rien de particulier à signaler.

L'AFFAIRE BRUNEAU

Paris, 6 mai. — Nous croyons savoir, dit le « Figaro » de demain, que M. Monis, ministre de la justice, vient d'être saisi d'une demande d'audience, au sujet des récents incidents se rattachant à l'affaire de l'abbé Bruneau. Cette demande lui aurait été adressée par M. l'abbé Henry Bolo, qui aurait une communication d'une certaine gravité à faire à la justice. M. l'abbé Bolo, on le sait, est l'auteur de nombreux ouvrages qui ont jadis donné lieu à de vives polémiques dans le monde religieux.

L'HORRIBLE CRIME DE CORANCEZ

Chartres, 6 mai. — On sait qu'une expertise médicale a eu lieu samedi dernier. Les médecins, après avoir présenté à Brière les vêtements qu'il portait le jour où a été commis le crime, lui ont fait endosser le gilet ensanglanté trouvé dans la ferme et dont s'était manifestement vêtu l'assassin. Les médecins ont remarqué que le pantalon de Brière portait des taches de sang, semblant continuer celles qui maculaient le gilet. Brière sera interrogé à nouveau mercredi à 2 heures.

M. Cornu, juge d'instruction, croit toujours que l'instruction sera très longue. Il espère, quant à lui, avoir mis au clair tous les points, vers la fin de juillet, mais il pense que les rapports des médecins et des experts ne feront attendre au moins aussi longtemps.

LES TROUBLES EN ALGERIE

BRUITS MAL FONDES

Alger, 6 mai. — Le gouverneur général communique la note suivante : Des bruits alarmants ont encore couru dans la journée d'hier au sujet des troubles de Margueritte. Voici la vérité. Des recherches avaient été organisées hier par l'administrateur d'Hammarhino, avec le concours des indigènes des douars Zackar, Bouvadt et Hannam, pour capturer les rebelles signalés au col de Rugha. Cette opération effraya les Européens installés en cet endroit et causa une panique intense à Milianah. L'administrateur adjoint, M. Bougier, se rendit avec des troupes sur les lieux. Il put constater que tout était calme et que les bruits répandus d'un nouveau mouvement étaient absolument inexacts.

APRES LES BAGARRES D'ALGER

Alger, 6 mai. — M. Laberdesque, l'un des auteurs de l'attentat contre M. Régis à la terrasse de la brasserie de Tantonville, a été remis en liberté ce soir. On sait que cet attentat avait motivé deux arrestations, celle de M. Laberdesque, directeur de la « Revanche » et de M. le Taillhoudec, plus particulièrement inculpé d'avoir tiré des coups de révolver sur le maire d'Alger.

DISPARITION D'UN BALLON CAPTIF A COLOGNE

Cologne, 6 mai. — Un ballon captif portant deux personnes a été emporté ce soir par le vent qui a rompu le câble. Il a disparu dans les nuages.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

UN ENGAGEMENT ENTRE UNE COLONNE ANGLAISE ET UN COMMANDO

Londres, 6 mai. — La colonne Crowe a eu un engagement avec Kruitzinger, près de Driëfontein. Elle lui a fait cinq blessés et pris vingt-trois chevaux. Kruitzinger a brûlé un train d'approvisionnements, près de Bayner, entre Burghersport et l'embranchement de Stornberg.

LA CHAMBRE DES COMMUNES. — LES PRISONNIERS ETRANGERS DANS L'AFRIQUE DU SUD.

Londres, 6 mai. — M. Broddrick, ministre de la guerre, interrogé, dit que le nombre des prisonniers étrangers faits dans le sud de l'Afrique et qui ne prétendent pas au titre de Burghers, est de 40 Français, 150 Allemands, 29 Russes, 23 Américains. Le nombre de ceux qui ont excipé du titre de Burghers est de 5 Français, 123 Allemands, 13 Russes, 13 Américains. Aucun prisonnier ne sera remis en liberté avant la fin de la guerre.

COTONS AMERICAINS

New-York, lundi, 6 mai 1901.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK cejour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS cejour	NEW-ORLÉANS précédente
Mai.....1901	7.60	7.42	7.63	7.69
Juin	7.69	7.71	7.54	7.60
Juillet.....	7.71	7.73	7.50	7.56
Août.....	7.43	7.45	7.30	7.35
Septembre....	7.22	7.22	7.01	7.07
Octobre.....	7.12	7.13	6.92	6.94
Novembre....	7.09	7.09	6.89	6.91
Décembre....	7.08	7.09	6.88	6.90
Janvier.....	7.09	7.10	—	—
Février.....	—	—	—	—
Mars.....	—	—	—	—
Avril.....	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis...	10.000 balles	15.000 balles
de l'intérieur....	5.000 »	5.000 »

LA LAINE A LONDRES

Londres, le 6 mai, 7 h. 37 soir.

MM. Balme et Cie, ont offert ce soir 13.000 b., dont 3.000 de croisés et 500 à 1.000 de Cap. Les enchères sont très animées. On peut chiffrer la hausse sur les prix de clôture de la dernière vente de 3 à 5 % mérincs. Les Allemands et les Anglais sont les principaux acheteurs.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

LE REFERENDUM ET LES MINEURS DE LA REGION DU NOR. — La question du referendum provoquée à la suite de la grève des mineurs de Montceau, paraît devoir provoquer une scission entre les mineurs de la région du Nord, le groupe de la concession d'Anzin d'une part, et le groupe du Pas-de-Calais renforcé des syndicats d'Aniche, de l'Escarpelle et de Douchy d'autre part. M. Basly, en réponse à la lettre qui lui a été adressée par le citoyen Bexant, de Denain, a fait prendre à ses amis la délibération suivante :

— « Les soussignés, membres de la délégation d'Arras, affirment que dans la dernière période préparatoire qui précéda l'entrevue avec les représentants des compagnies houillères, le citoyen Basly posa aux citoyens Bexant et Menu, représentants du bassin d'Anzin, la question suivante :

« Au cas où les patrons n'accorderaient pas dix pour cent d'augmentation sur les salaires, est-ce que les mineurs d'Anzin se solidariseraient, jusqu'à la grève, avec les mineurs du Pas-de-Calais pour obtenir cette augmentation ? »

» Bexant et Menu répondirent :

» A Anzin, les salaires sont bons ; les mineurs ne se plaignent pas. On ne pourrait les entraîner à prendre part à une grève sur une question de salaires. »

Et ils ajoutèrent :

« Ils ne consentiraient à se mettre en grève que sur la question des retraites. »

« En résumé, les délégués d'Anzin à Arras refusèrent catégoriquement de se solidariser avec les mineurs du Pas-de-Calais pour une augmentation de salaires dont ils devaient eux-mêmes profiter.

» La rectification que Bexant a faite au manifeste que le Conseil d'administration du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais a cru devoir publier, est donc absolument inexacte. »

Signé : Lemendin, Moché, Evrard, Cadot, Morel, Lernould, Gonieux, Durieux, Bertieux, Basly.

Vraisemblablement, le citoyen Bexant ne laissera pas cette déclaration sans réponse et il faut s'attendre à voir commencer une polémique personnelle qui n'est au fond que l'une des phases de la lutte entre les socialistes ministériels et les collectivistes révolutionnaires, les derniers accusant les premiers de trahison.

LES MANIFESTATIONS EXTERIEURES DU CULTE. A WIGNEHIES. — Le maire de Wignehies a pris un arrêté interdisant les manifestations extérieures du culte sur la voie publique, telles que processions, plantation de croix, etc., etc. Deux conseillers municipaux ont protesté par affiches, disant que le maire n'a pas consulté le Conseil municipal et doit par conséquent porter seul la responsabilité de la mesure qu'il a prise à l'encontre du vœu des habitants.

SUITES MORTELL